

## Entrée en vigueur de lois

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 1079-2016, 14 décembre 2016**

#### **Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales (2016, chapitre 9) — Entrée en vigueur de la Loi**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales

ATTENDU QUE la Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales (2016, chapitre 9) a été sanctionnée le 26 mai 2016;

ATTENDU QUE l'article 22 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 14 décembre 2016 la date d'entrée en vigueur des dispositions de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre de la Sécurité publique :

QUE soit fixée au 14 décembre 2016 la date d'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales (2016, chapitre 9).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65892